

Canton de G., département de la Mayenne, sous
Compara. Balthus Jean, cultivateur, a
la habitation cette commune d'âge de trente un ans,
cousin au troisième degré de la défunte et Grippon Auguste
maître tailleur en sa bourgeoisie, voisin de la, d'âge de vingt quatre
ans, voisin de la défunte. Lesquels nous ont déclaré
que Brunet Marie, femme de Henri Louis, fils de
Louis, né à Ruillé-Froidfont, fille de Brunet
Jean et de Perrine Rion, tous deux décédés en cette
commune, est décédée en sa demeure, sitée au seigneur
seul seigneur du lieu, à l'âge de soixante ans, et
qu'ils nous ont vu et après nous en ont
aspiré. Lesdits déclarant ont été
un an et demi, le mari a signé avec nous après lecture
de la loi.

Grippon.

Ch. R. B. Ruillé

Un mil huit cent soixante six, le vingt cinq
septembre, à dix heures du matin. Pardevant nous
Edouard Marie Adolphe de la Planchette, Comte
de Ruillé, Maire d'office de l'état civil de la commune
de Ruillé-Froidfont, Canton de G., département de
la Mayenne, sous compara. Baron François Marie
d'âge de trente quatre ans, né à Ruillé-Froidfont
lequatre, Ruillé mil huit cent trente deux, cultivateur,
marié, fils de Baron Henri et
Gervaise Marie, tous deux décédés, le premier le
vingt trois mil huit cent cinquante huit et la seconde
le quinze novembre mil huit cent soixante quatre
cousin que le procureur nous représente de l'état civil.
Un part. Et Gervaise Marie, cultivateur

167
d'âge de vingt neuf ans, domiciliée en cette commune
de l'âge de quinze septembre mil huit cent trente sept, mariée
que le procureur nous représente de l'état civil, fille majeure
de Gervaise Marie, née à Ruillé-Froidfont, cultivateur
en cette commune, et Chancel Marie Gervaise
décédée en cette commune, le trente juin mil huit cent
soixante trois, ainsi qu'il résulte de l'acte de
mariage et d'acte que nous avons consulté. Lesdits
part. Lesquels nous ont déclaré qu'ils ont procédé à la célébration
du mariage projeté entre eux et ont été publiés
en l'état civil de cette commune. Et nous les avons
présentés par la loi, le deux novembre et avons
mis et mis septembre présent mois. Aucune opposition
au dit mariage, ni nous avons été signifiés, ni nous
interpellations, les parties contractantes nous ont
présenté un certificat en date du dix huit septembre courant, et
signé Richard, notaire à Châteauneuf, canton de
G., et a eu un contrat de mariage et état civil. Furent
présentés à l'acte, après avoir donné lecture de la loi
de l'état civil et de l'état civil de l'état civil de l'état civil
Napoleon institué du mariage, nous avons mis et mis
Gervaise Marie mil huit cent trente deux, mariée, fille majeure
Chancel Marie, après réponse séparément et après lecture de la loi
de l'état civil de l'état civil de l'état civil de l'état civil
et Gervaise Marie mil huit cent trente deux, mariée, fille majeure
nous avons mis et mis l'acte de l'état civil de l'état civil de l'état civil
Commune en présence de Messieurs Baron Henri
Cultivateur en sa bourgeoisie, d'âge de trente six ans, fils de
de l'âge de quinze septembre, Marié, fils de l'âge de
quarante huit ans, non présent de l'âge de